



PUBLIC HEARING NOTICE/AVIS D'AUDIENCE PUBLIQUE

Proposed Rural Plan for the Johnston Local Service District

Pursuant to Section 52 of the Community Planning Act, public notice is hereby given that the Minister of Local Government and Local Governance Reform is considering the adoption of the proposed Rural Plan Regulation Johnston Local Service District Rural Plan Regulation - *Community Planning Act*:

The said Rural Plan is a land use regulation that applies to all lands within the limits of the Johnston Local Service District.

A Public Hearing concerning the proposed Rural Plan has been set for **6:30pm, Tuesday, July 12th, 2022**, at the Codys Women's Institute Hall, 1 Codys Lane, Codys. This meeting will be held by staff of the Regional Service Commission 11 Planning and Development Division on behalf of the Minister of Local Government and Local Governance Reform.

Persons wishing to comment on the proposed Rural Plan may do so in writing to Paul Jordan, Provincial Planning Director, Provincial and Community Planning Section, Department of Environment and Local Government, PO Box 6000, Fredericton, NB, E3B 5H1.

Written comments may be submitted to the above addresses until Tuesday, July 26th, 2022.

Copies of this notice and the proposed Rural Plan are available for viewing during regular business hours at the Regional Service Commission 8, 27 Winter Street, Unit 1, Sussex, NB (phone 432-7530) or on-line at www.rsc8.ca/rural-plans.

As of the date of the first public hearing notice, and for a subsequent period of six months or until the Rural Plan is made valid or not made valid, no development may be permitted that is not in conformity with the proposed rural plan, as per section 108 of the *Community Planning Act*.

Plan rural proposé pour le district de services locaux de Johnston

Avis est donné par la présente, conformément à l'article 52 de la *Loi sur l'urbanisme*, que le ministre des Gouvernements locaux et de la Réforme de la gouvernance locale envisage l'adoption du *Règlement du plan rural du district de services locaux - Loi sur l'urbanisme*.

Ledit plan rural est un règlement sur l'usage des terres qui s'applique à toutes les terres situées dans les limites du district de services locaux de Johnston.

Une audience publique sur le plan rural proposé est prévue à **18 h 30 le mardi 12 juillet 2022**, au Codys Women's Institute Hall, au 1 Codys Lane, à Codys. La rencontre sera dirigée par le personnel de la Division de la planification et du développement de la Commission de services régionaux 11, pour le compte du ministre des Gouvernements locaux et de la Réforme de la gouvernance locale.

Quiconque le souhaite peut faire parvenir, par écrit, ses commentaires sur le plan rural proposé à Paul Jordan, directeur de la Section provinciale de l'urbanisme et de l'aménagement, au ministère des Gouvernements locaux et de la Réforme de la gouvernance locale, C.P. 6000, Fredericton (N-B.) E3B 5H1. Les commentaires écrits peuvent être envoyés aux adresses ci-dessus jusqu'au mardi 26 juillet 2022.

On peut examiner le présent avis et le plan rural proposé durant les heures normales d'ouverture à la Commission de services régionaux 8, au 27, rue Winter, Unité 1, Sussex, Nouveau-Brunswick (téléphone : 432-7530), ou en ligne à www.rsc8.ca/rural-plans.

À compter de la date du premier avis d'audience publique, et pendant une période ultérieure de six mois ou jusqu'à ce que le plan rural soit déclaré valide ou non, aucun aménagement ne peut être autorisé s'il n'est pas conforme au plan rural proposé, conformément à l'article 108 de la *Loi sur l'urbanisme*.

Hon. Daniel Allain

Minister of Local Government and Local Governance Reform / ministre des Gouvernements locaux et de la Gouvernance locale